



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 AVRIL 2024

**Délibération N° 2024-020**

**Objet : Vote des taux**

L'an deux mil vingt et quatre, le mercredi dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cabrières d'Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Delphine CRESP, Maire, en suite de la convocation en date du 02 avril 2024.

- Effectif légal du Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 18
- Nombre de Conseillers Présents : 13
- Nombre de Conseillers ayant pris part à la délibération : 16

Etaient présents : Mmes et MM les conseillers municipaux :

Delphine Cresp, Olivia Ramoino, Françoise Mathieu, Sandrine Pourcel, Véronique Moine, Martine Vignalou, Lionel Husson, Stéphanie Ghigo, Michel Jean, Nadine Gros, Jean-Michel Ratinaud, Christiane Queytan, Philippe Taboulet.

Étaient absents excusés : Pierre Laban (pouvoir à Delphine Cresp) ; Jean-Philippe Henry (pouvoir à Sandrine Pourcel) ; Pascal Junik (pouvoir à Véronique Moine)

Etait absent non excusé : Jean-Pierre Leyre ; Frédéric Fauveau

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Martine Vignalou

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400257-20240410-2024020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024

Madame le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2024 :

Nature des taxes	Base effective 2023	Base Prévisionnelle 2024	Taux 2024	Produits attendus 2024
Foncier Bâti	3 733 387	3 926 000	29,63 %	1 163 274
Foncier non Bâti	60 890	64 400	50,00 %	32 200
Habitation RS et autres	1 814 252	1 851 000	11,00 %	203 610



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES  
EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES :**

- FIXE les taux tels que précisé et complété dans le tableau ci-dessus ;
- CHARGE Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- AUTORISE Madame le Maire, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits  
Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil Municipal,  
Le Maire, Delphine CRESP

Signature du secrétaire de séance



---

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux, prorogeant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente (cf ci-dessus) dans un délai de deux mois.

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	1 121
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	234
d. Logements sociaux : exo de longue durée	192
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>4 092</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>&gt;&gt;&gt;</b>
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

**2. BASES EXONÉRÉES**

**Taxe foncière bâtie :**

a. Par le conseil municipal	102 061
b. Par la loi	

**Taxe foncière non bâtie :**

a. Par le conseil municipal	11 278
b. Par la loi (terres agricoles)	96
c. Par la loi (autres)	

**Cotisation foncière des entreprises**

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**

a. Résidences secondaires et assimilées	1 851 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	31 791
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES**

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,840333
d. Taux FB commune 2020	14,50
e. Taux FB département 2020	15,13

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,62	0,60000	97,75
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	56,32	2,13000	138,67
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,24	8,40000	52,73
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

**6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

**Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :**

a. National	>>>
b. Communal	>>>

**Taux maximum :**

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

**Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique**

	33,42
--	-------

**COMMUNE :** 025 CABRIERES D AVIGNON  
**ARRONDISSEMENT :** 84 AVIGNON  
**TRÉSORERIE OU SGC :** SGC D'AVIGNON

**N° 1259 COM (1)**  
**TAUX**  
**FDL**  
**2024**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 733 387	29,63	97,75	926 000	1 163 274	29,63	1 163 274
Taxe foncière non bâties (TFNB)	60 890	50,00	138,67	64 400	32 200	50,00	32 200
Taxe d'habitation (TH)	1 814 252	11,00	52,73	1 851 000	203 610	11,00	203 610
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				<b>Total</b>	<b>1 399 084</b>		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle :** Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)	9		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	1 399 084 =			

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		5 639	0	0	- 185 774	- 180 135

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 329 084	- 180 135	1 218 949

**A AVIGNON**  
 Le 07 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
**MICHEL LAFFITTE**  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le  
 Pour la Préfecture,

Le  
 Pour la Préfecture,

